

Assise sur l'Outre-mer des 17 et 18 mars 2005



- Des délégués des secteurs de la fonction publique (hospitaliers, PTT, collectivités territoriales, enseignement, culture, justice; impôts, défense,...)
- Des invités des mondes associatif, politique, culturel, de la recherche, avocats,...
- Une large couverture médiatique : RFO, télévision et radio RCI, RFI, Média Tropical, Radio Caraïbes, AFP, L'Humanité, NVO, Kankan, PILIBHO ...

La CGT fait l'événement -300 participants- une volonté d'agir pour gagner

Répondant à l'appel de leurs fédérations CGT, les délégués sont venus nombreux à ces premières assises de l'outre-mer de la Fonction publique. Celles-ci furent dynamiques, ouvertes, franches, productives, avec une assistance jeune, diverse, attentive et sérieuse.

Ces deux journées de débats étaient nécessaires pour faire le point sur les conditions de vie et professionnelles des originaires d'outre-mer, sur les réalités des questions de discriminations dans l'entreprise. Un besoin fort a été satisfait : celui de l'échange entre les syndiqués originaires de l'outre-mer et les fédérations.

Dans cet état des lieux pour un changement, les représentants présents des confédérations syndicales d'outre-mer (CGTG, CGTM, CGTR) ont apporté leur soutien à cette manifestation, dénoncé les situations désastreuses au plan économique et

social dans les départements (taux records de chômage sans débouché pour l'emploi, surtout pour les jeunes, minimum dérisoire pour vivre et vie chère...), des mesures uniquement pour les nantis et l'absence de perspectives véritables de développement. Ils se sont déclarés en accord pour une action commune, coordonnée, pour imposer une rupture politique du passé colonial et des moyens à la hauteur des besoins et attentes des populations.

A l'issue des travaux, il se dégage des propositions revendicatives et une forte volonté d'agir ensemble, tenant compte du vécu et de l'avenir pour la deuxième et troisième génération d'originaires. Une nouvelle dynamique est lancée pour des luttes solidaires avec des objectifs d'élargissement et de rassemblement. Elle s'est concrétisée dès le 26 mai, date d'une action coordonnée entre les départements d'outre-mer et l'hexagone.

Pages 7,8,9, crédit photo : claude candille





Lutter contre les discriminations dans l'entreprise

Plusieurs participants ont décrit les difficultés rencontrées par les candidats dans les concours (pas de préparation, problèmes à l'oral), la non valorisation des acquis professionnels pour la promotion, en soulignant la volonté manifeste des autorités de limiter le recrutement d'originaires pour ne pas accorder les droits reconnus à ces agents (congé bonifié et ce qui en découle).

Des comportements raciaux induisent la division et le repli communautaire. De même, la proposition gouvernementale de discrimination positive a été critiquée par les délégués : la méthode des « quotas » ne garantit pas l'égalité des chances et les originaires risqueraient d'être désignés comme des « privilégiés ».

Les originaires d'outre-mer, comme les autres français, ont les compétences nécessaires pour accéder à tous les niveaux d'emplois. Le combat pour gagner l'égalité de traitement passe par une action déterminée sur le lieu de travail et une pression juridique contre l'employeur pour la faire aboutir, s'il le faut avec le prononcé de sanctions. Il faut convaincre les salariés et la population de la nocivité pour tous des discriminations racistes en matière de droits sociaux, improductives et dangereuses pour la société. C'est la responsabilité et la raison d'être de la CGT de s'engager dans cette lutte. Elle appelle à la vigilance et à l'intervention des salariés, pour gagner

l'égalité des chances.

Lors de ce débat, des représentants de la fédération de la Métallurgie sont venus témoigner des pratiques discriminatoires de RENAULT et valoriser le succès de leur action contre ces pratiques. A noter que l'ex-PDG de cette entreprise vient d'être nommé Président de la Haute autorité contre les discriminations...

Imposer l'application et l'amélioration des droits statutaires

Les droits acquis de haute lutte par les originaires d'outre-mer sont partie intégrante du Statut Général des fonctionnaires. Ils sont d'ordre législatif et réglementaire et s'imposent juridiquement aux employeurs publics. Des comportements illégaux des administrations donnent lieu à des luttes en cours chez les hospitaliers, les territoriaux... pour faire appliquer le droit (plus de 20 000 recours devant les juridictions). L'attitude des pouvoirs publics est répressive et sans validité juridique : c'est un choix politique et financier en opposition avec les principes et valeurs républicaines d'égalité.

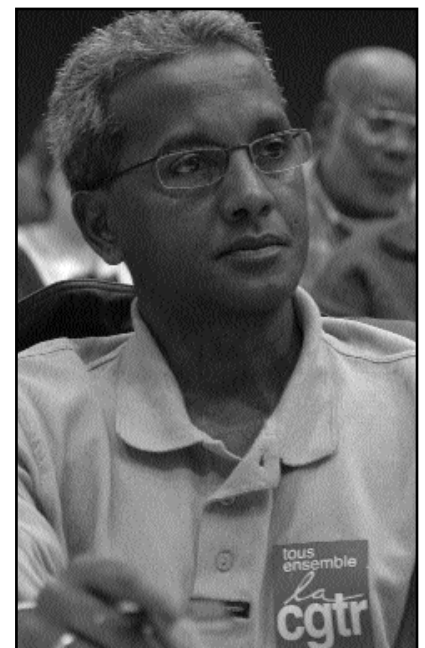
Ainsi, la prescription quadriennale (loi du 30/12/1968) opposée aux demandes de l'indemnité d'éloignement des hospitaliers est un artifice scandaleux pour ne pas verser des sommes dues. La mise en cause du congé bonifié et du « centre des intérêts matériels et moraux » vise à terme à la disparition des acquis statutaires.

Les participants ont non seulement affirmé le maintien des droits particuliers mais revendiqué une nette amélioration et la nécessité d'élargissement de leur application aux agents non-titulaires et aux autres originaires salariés. Ils ont unanimement rejeté le chèque-vacances en substitution du congé bonifié proposé par la ministre de l'outre-mer. A l'issue du débat, la CGT reçoit mandat de poursuivre et d'amplifier le rassemblement et l'action sur ces objectifs.

Pour une réforme démocratique et de progrès économique et sociale en outre-mer

Dans leurs interventions, Jean-Marie BRISSAC (CGTG), Max BANON (CGTR) et Ghyslaine JOACHIM-ARNAUD (CGTM) se sont félicités d'une initiative qui permet la rencontre avec les originaires des départements et l'expression des confédérations syndicales sur les situations dégradées dans les D.O.M. et l'absence d'une politique gouvernementale pour redresser les conditions locales et ouvrir la voie à une justice économique et sociale.

Aucune mesure structurelle n'intervient pour sortir les départements d'un contexte néo-colonial de dépendance, pour une mise en place des infrastructures industrielles, agri-



coles et de services aptes à leur donner les moyens d'affronter une mondialisation sauvage des marchés, favoriser l'emploi durable face à des taux de chômage et de RMI scandaleux, donner des perspectives à la jeunesse et une vie décente à la grande majorité de la population (alors que le taux de réussite au bac est très élevé à La Réunion, 67 % des jeunes diplômés sont au chômage).

Ces représentants ont montré les potentialités existantes pour changer de cap dès lors qu'une rupture serait établie avec des comportements et dispositions unilatérales pour les possédants fortunés, en décidant de promouvoir avec les moyens institutionnels, matériels et financiers des projets de développement établis avec tous les acteurs locaux, dont les confédérations syndicales d'outre-mer jusqu'ici ignorées.

En conséquence, ils exigent l'ouverture de discussions dans chaque département d'outre-mer tenant compte des spécificités de chacun.

Un échange productif a eu lieu avec les participants pour dégager les axes communs d'intervention pour qu'ensemble, dans l'hexagone et l'outre-mer, les originaires pèsent de tout leur poids pour une réforme démocratique et de progrès social, dans la défense et la conquête des droits pour tous.

Pour une action syndicale résolue de la défense des droits des originaires...

Les délégués ont consacré une demi-journée à définir de quelle CGT ils ont besoin aujourd'hui pour faire respecter leurs droits et aboutir leurs revendications spécifiques.

Les débats riches, parfois vifs, ont exprimé des critiques de l'activité syndicale, mais surtout des demandes très fortes montrant les attentes envers la CGT, la volonté à la fois d'être pris en compte et de prendre toute sa place dans l'organisation.

Dans les priorités dégagées :

- la nécessité que les fédérations de la Fonction publique impulsent

davantage et mieux une activité revendicative spécifique, afin d'aider les syndicats à créer les conditions de l'élargissement du rapport de force, à partir du lieu de travail avec tous les agents originaires des D.O.M. et leurs collègues. Il est incontournable de travailler maintenant les convergences, les communautés d'intérêts en montrant comment la défense des acquis particuliers sert au maintien des acquis de tous, cela pour construire très vite un « tous ensemble » Fonction publique dans un premier temps, puis au-delà...

- les responsabilités de la CGT, à tous les niveaux, d'aider les originaires de l'outre-mer à rester sur l'essentiel, pour ne pas se laisser diviser et éviter un repli communautaire. La demande a été fortement exprimée d'une CGT ouverte, fraternelle, proposant la lutte, l'adhésion et les responsabilités syndicales aux originaires de l'outre-mer, du syndicat à la fédération.

- la prise en compte du problème et de la syndicalisation des jeunes originaires de l'outre-mer issus de la 3ème génération : la CGT doit faire des efforts pour être plus et mieux le syndicat des non-titulaires, des contractuels et des précaires, condition sine qua non du maintien du Statut, des droits particuliers et par conséquent du Service public.

- une formation syndicale spécifique adaptée à la Fonction publique pour les syndiqués et militants originaires de l'outre-mer, avec un regard CGT sur leur territoire, s'avère nécessaire.

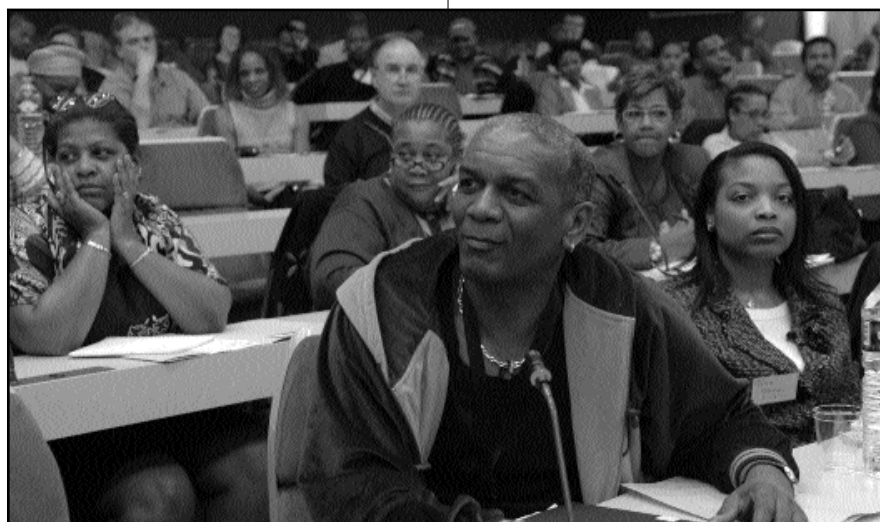
- plus fondamentalement, pour le respect des droits, il faut accroître les compétences de la Haute autorité

contre les discriminations et pour l'égalité qui vient d'être mise en place. La France doit admettre que les français originaires de l'outre-mer subissent des discriminations, au même titre que les travailleurs immigrés. La CGT ne doit pas hésiter à déposer des plaintes.

La CGT a été reconnue comme l'organisation syndicale qui a toujours défendu les revendications des originaires d'outre-mer, elle est l'outil efficace dont ils ont besoin aujourd'hui. La CGT doit évoluer en fonction des mentalités, des attentes, du bouillonnement d'idées autour de la recherche d'identité et de la place de citoyens français des originaires d'outre-mer. Sinon, elle s'éloignerait de sa mission d'organisation au service de tous contre l'exploitation, pour les femmes et les hommes contre la loi du fric.

La France d'aujourd'hui est multicolore, ça se voit et c'est tant mieux. C'est une richesse, un atout, une chance à saisir. La CGT doit être aux couleurs des français et prendre à bras le corps l'enjeu de société que représente la bataille pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations, y compris celles qui touchent les français issus de l'outre-mer.

Devant le succès indéniable de ces assises, et pour contribuer à la réussite des actions futures, l'UGFF et les fédérations des PTT, de la Santé et des Services publics CGT ont décidé d'officialiser un collectif outre-mer inter-Fonction publique permanent.



La CGT a été mise en avant comme l'outil efficace pour organiser la lutte et conquérir des droits nouveaux. Les délégués ont décidé de proposer à leurs collègues qu'ils se syndiquent à la CGT, y prennent leur place en devenant des militants actifs sur tous les enjeux. Voici la plateforme revendicative sortie des Assises. Elle n'est pas exhaustive. La CGT vous propose de la mettre en débat, de l'enrichir et de nous la retourner.

- *Abandon de tous les projets de réforme réduisant les droits acquis des originaires d'outre-mer.*
- *L'abrogation de la notion de résidence habituelle ou familiale.*
- *L'extension du droit spécifique aux originaires des DOM nés dans l'hexagone et aux contractuels.*
- *Le respect des droits, des dispositions sur le congé bonifié, son maintien et son élargissement à tous les originaires d'outre-mer, qu'ils travaillent dans une entreprise privée ou dans la Fonction Publique.*
- *Un congé bonifié une fois tous les deux ans et le droit de le prendre pendant les congés scolaires. Les nécessités de service ne peuvent être un critère de refus.*
- *Le respect de sa durée, des conditions de voyages décentes et le maintien du paiement de la prime de vie chère lors du séjour.*
- *Des tarifs aériens plafonnés.*
- *Le remboursement des frais de douane imposés aux originaires lors de la récupération des bagages en fret aérien.*
- *La création de lieux d'hébergement pour améliorer les conditions et la capacité d'accueil en outre-mer lors des congés bonifiés et autres séjours.*
- *L'accélération du rythme des mutations par le respect du tableau national ou équivalent et la création d'emplois statutaires outre-mer.*
- *Le paiement de l'indemnité d'éloignement et le règlement des contentieux.*
- *Le maintien des droits spécifiques : prime d'installation, congé bonifié, prime de vie chère.*
- *La réévaluation de l'indice de référence Fonction Publique 340.*
- *Des mesures permettant aux originaires d'outre-mer d'accéder aux responsabilités, de participer au développement économique et social dans l'intérêt de la population.*
- *La création d'un prêt à taux 0% pour construire au pays et favoriser les retours à la retraite et pour travailler.*
- *La mise en place d'un observatoire pour lutter contre les discriminations et le racisme que subissent les originaires des DOM.*
- *Le respect de la dignité humaine dans les services.*
- *L'amélioration des conditions de travail dans les trois versants de la Fonction Publique.*
- *La suppression des épreuves de concours à minuit dans les DOM pour permettre l'égalité des chances entre l'hexagone et l'outre-mer.*
- *L'attribution d'un jour férié dans le cadre de la journée de commémoration du souvenir de l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière, crime contre l'humanité.*

Les attaques contre les droits acquis ne pourront être freinées que par l'action convergente des originaires d'outre-mer et de leurs collègues.

Exprimons avec vigueur et détermination le mécontentement des originaires d'outre-mer contre le projet de réforme des droits acquis !

**TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS
LA PRISE EN COMPTE DE NOS REVENDICATIONS.
BAY LA VWA, FAIS TOI ENTENDRE !**